



Module NAAM

MAINTENANCE DES MATÉRIELS D'ASSAINISSEMENT

Les règles de l'art de la maintenance des matériels d'assainissement

OBJECTIFS

- Rappel des bases techniques indispensables (vide, HP, filetages, raccords, couples de serrage, PMA ...)
- Connaître :
 - Les principes de base permettant la « consignation du matériel »
 - Les principales erreurs à ne pas commettre
- Approfondir le fonctionnement des matériels et accessoires
- Maîtriser les opérations courantes d'entretien
- Avoir une parfaite connaissance technique de la Haute Pression et des matériels afin d'être capable d'analyser toutes les conséquences des interventions
- Apprendre à détecter les indices révélateurs d'une possible défaillance

PUBLIC CONCERNE

- Technicien de maintenance, chef d'atelier, toute personne ayant une connaissance des opérations de maintenance sur des hydrocureurs – aspirateurs

PREREQUIS

- Savoir compter, lire et écrire le français

PROGRAMME

- | | |
|---|---|
| 1. La maintenance des matériels | 13. La maintenance pompe à vides à palettes |
| 2. Le combiné hydrocureur aspirateur | 14. La maintenance pompes à vide à pistons rotatifs |
| 3. La pompe à vide à palettes | 15. Les équipements connexes du pompage |
| 4. La pompe à vide à pistons rotatifs | 16. La maintenance cloison déplaçable |
| 5. Le vide | 17. Equipement connexe du pompage |
| 6. Le circuit d'aspiration et de refoulement | 18. La maintenance HP |
| 7. L'eau sous pression | 19. Les schémas hydrauliques |
| 8. Le circuit haute pression | 20. Les pannes et remèdes |
| 9. La détermination du perçage des trous pour têtes, buses & gicleurs | 21. Les schémas électriques |
| 10. Les mauvaises pratiques | 22. Les schémas pneumatiques |
| 11. L'entraînement des pompes | |
| 12. La maintenance ligne d'arbre | |



Module NAAM

MAINTENANCE DES MATERIELS D'ASSAINISSEMENT

*Les règles de l'art de la maintenance des
matériels d'assainissement*



DUREE : 21 heures (3 x 7 heures ou 2 x 7 heures et 2 x 3.5 heures – à convenir)

LIEU : Centre de formation RIVARD – ZI Le Grand Clos – 49640 Daumeray

TARIF 2021 : 1 570 € HT par personne

Les déjeuners d'échanges sont inclus dans les frais d'inscription (sauf ½ journée)

Tarif de groupe (à partir de 4 personnes) : **nous consulter**

Renseignements et inscriptions :

Tel : +33 2 41 33 68 68

www.formation-rivard.fr

centre.formation@rivard.fr

Certifié



Datadock

Ce référencement est un gage du niveau de service proposé, vous permettant le financement et vous assurant la qualité des formations dispensées à vos collaborateurs

"Notre Quotidien, Votre 

CONDITIONS GENERALES D'INSCRIPTION

CONTENU DE LA FORMATION

Nous dispensons des formations complètes, dans les métiers :

- De l'assainissement collectif et individuel
- Des travaux à l'eau sous pression
- Du nettoyage industriel

Les modules et cursus sont réalisés en considérant :

- Le rôle des intervenants
- Les matériels mis en œuvre
- Les spécificités des sites de travail



Pour chaque formation, nous définissons les prérequis.

A l'issue de la formation, un contrôle des connaissances est effectué avec un avis émis par une équipe de spécialistes

Ces programmes comprennent :

- Une partie théorique en salle avec :
 - Des supports pédagogiques favorisant les échanges avec les stagiaires (Fichiers Powerpoint animés, séquences filmées, affichage sécurité ...)
 - Une sensibilisation à divers risques en analysant les causes d'accidents et en proposant diverses solutions pour les éviter
- Une partie pratique avec :
 - Un hall de travaux pratiques et salle de simulation permettant de mettre en évidence les différents principes des métiers (débit, pression, perte de charge, vide, ...).
 - Une plate-forme de puissance dans laquelle les stagiaires utilisent les uns après les autres les outils haute pression en présence d'un accompagnateur

Les stagiaires devront s'équiper de leurs chaussures de sécurité

MODALITES D'INSCRIPTION

- Demande d'inscription auprès de centre.formation@rivard.fr ou 02 41 33 68 35

Pour chaque formation, une convention et convocation sont envoyés par courriel et par voie postale.

A l'issue de la formation, vous recevrez :

- L'attestation de suivi de stage
- La feuille d'émargement
- Le résultat du contrôle des connaissances
- La facture

ANNULATION DES INSCRIPTIONS

- En cas d'annulation effectuée dans les 2 semaines précédant le début de la formation, 40% du montant H.T. de la formation sera dû.
- RIVARD se réserve le droit d'annuler une session, en particulier dans le cas d'un nombre insuffisant de participant
- Toute formation débutée est due dans son intégralité

CONDITIONS DE REGLEMENT

Sauf condition exceptionnelle, le paiement s'effectue à 30 jours date de facture